conservant with political affairs; whether it was so or no, he (Sir George-É. Cartier) would say that since he had the honour of being acquainted with Father Ritchot, he had found him discharge his duty as a delegate in a very moderate way, and with a strong desire that such a measure should be passed as would secure what was called the North-West Territory as a portion of Her Majesty's Dominions. He had had plenty of opportunities to listen to the reverend gentleman's loyal sentiments, (hear, hear, and laughter.) Hon, members opposite might laugh, but they should not dispute what had passed. In different interviews with the rev. gentleman he found in these delegates gentlemen who were ready to accept anything that was likely to produce peace. The hon, gentleman said that those delegates did not speak the wishes of the country, but did the hon, gentleman mean to say that he did so, (hear, hear). Had they not a better right to accept the opinion of those men as being better than that of the hon. gentleman opposite? With regard to land grants, there had been a discussion before recess, and it was unnecessary to repeat the arguments then advanced. The Government intended to be liberal, and the claims of the half-breeds would be seen by those interested, to have been considered. The Government agreed that the lots should be 200 acres. He might say that the intention of the Government was to pursue a land policy which would not be surpassed in liberality by any Province in the Dominion, or any State in the neighbouring Union, or by the Federal Government itself, (hear, hear.) If the children of half-breeds should fail to avail themselves of the liberal offers made them to settle on the reserves, the land would be forfeited to the Crown. With respect to the personal remarks of the hon. member for Lanark, he would say that after the affliction that hon, member had sustained, and his appointment to the Governorship of the North-West, he (Sir George-É. Cartier) offered him his support; but the Government was obliged to disapprove of his course in issuing the proclamation at Pembina. The delay of payment was, no doubt, a plausible argument; but in the instructions sent him. he was told to wait further instructions before taking any course of action. All his colleagues were united in believing that the hon, member had acted in the manner he thought best under the circumstances. The hon, member should have seen that, although Government could not approve of the course he had taken, and though there had been illegalities in his conduct, they had never impugned his motives. He would conclude by reiterating that their measure was more liberal, just, and economical than the measure proposed by his hon. friend.

était l'homme le plus en vue du Territoire. L'honorable député avait accusé le Père Ritchot, mais le seul crime qu'on pourrait imputer à ce dernier est d'être peu versé en matière politique; que cette affirmation soit juste ou non, il (sir George-É. Cartier) avancerait qu'ayant l'honneur de connaître le Père Ritchot, il estime que ce dernier s'acquitte de ses fonctions de délégué avec beaucoup de modération espérant fermement que cette mesure soit adoptée pour que la région, qu'il est convenu d'appeler les Territoires du Nord-Ouest devienne une partie des Dominions de Sa Majesté. Il a souvent l'occasion d'entendre le révérend Père exprimer ses loyaux sentiments. (Bravo! et rires.) Les honorables membres de l'Opposition peuvent rire, mais ils ne doivent pas contester ce qui s'est passé. Lors de différentes entrevues avec le révérend Père, il a constaté que ces messieurs les délégués se montraient des personnes prêtes à accepter n'importe quoi, pourvu que cela conduise à la paix. L'honorable député dit que ces délégués ne sont pas les porte-parole des gens du pays, mais l'honorable député a-t-il voulu dire que lui-même l'était. (Bravo!) Ne sont-ils pas plus en droit de trouver l'opinion de ces messieurs plus acceptable que celle de l'honorable député de l'Opposition. En ce qui concerne les concessions de terres, on en a parlé avant la suspension de la séance et il est inutile de revenir sur les arguments avancés à ce moment. Le Gouvernement a l'intention de se montrer libéral, et les demandes des Métis seront considérées par ceux que la question intéresse, comme ayant été étudiées. Le Gouvernement consent à ce que les lots s'étendent sur 200 acres. Il pourrait avancer que le Gouvernement se propose d'adopter une politique touchant les terres d'une libéralité telle que ni une province de la Puissance ni un État de l'Union avoisinante ni même le Gouvernement fédéral ne pourrait la surpasser. (Bravo!) Si les enfants des Métis ne se prévalent pas des offres libérales du Gouvernement, faites en vue de leur établissement dans les réserves, les terres seront alors confisquées par la Couronne. Quant aux remarques personnelles de l'honorable député de Lanark, il dit qu'après la peine qu'a éprouvée cet honorable député et sa nomination au poste de gouverneur du Nord-Ouest, il (sir George-É. Cartier) lui accorde son appui, mais le Gouvernement est obligé de désavouer le geste qu'il a posé en faisant une déclaration publique à Pembina. Le retard du paiement constitue sans doute un argument valable, mais les directives qu'on lui a fait parvenir lui indiquaient d'attendre de nouvelles directives avant d'adopter une ligne de conduite quelconque. Tous ses collègues croient que l'honorable député a fait ce qu'il pensait être le mieux dans les circonstances. L'honorable député aurait dû